

Budgets 2025

Chers fabriciens,

Compte tenu de la suppression de la suspension du délai de tutelle entre le 15 juillet et le 15 août au niveau des administrations communales et afin que l'exercice des tutelles puisse se réaliser correctement, le SAGEP vous demande d'attendre le mois d'août 2024 pour le dépôt des budgets 2025 de votre Fabrique d'église.

Pour rappel, la date butoir de dépôt des budgets est fixée au 30 août.

Les traditionnelles indications relatives à l'élaboration du budget seront publiées dans l'édition de juillet de la revue Église de Tournai.

NB : il va de soi que la réunion du premier dimanche de juillet peut être tenue au mois d'août sans solliciter d'autorisation de réunion extraordinaire.

Merci de votre collaboration.

Loris Resinelli
Responsable du SAGEP

Rémunérations du personnel : nouvelle indexation

Loris Resinelli
Conseiller en gestion des Fabriques d'église

Vous l'avez certainement entendu, l'indice pivot des prix à la consommation a été dépassé en avril dernier. Cela a donc pour conséquence automatique que les salaires seront indexés de 2 % respectivement à partir de mai 2024 pour les ouvriers et de juin 2024 pour les employés.

Vous trouverez donc ci-dessous le nouveau tableau des barèmes actualisés.

Salaires Sacristains-Organistes à partir du 01/06/2024

Base : 239,01 %

Nombre d'heures/sem	Révisions quinquennales en fonction de l'expérience					
	Base 100 %	0 an	+ 5 ans	+ 10 ans	+ 15 ans	+ 20 ans
	Euros	Euros	Euros	Euros	Euros	Euros

Rémunération MENSUELLE à appliquer :
exemple donné pour un contrat à 1h/semaine

SACRISTAIN						
1h/sem	20,64	49,34	54,26	59,69	65,67	72,24
(SACRISTAIN-)ORGANISTE non diplômé						
1h/sem	22,04	52,67	57,94	63,74	70,11	77,10
(SACRISTAIN-)ORGANISTE diplômé						
1h/sem	22,74	54,35	59,77	65,75	72,33	79,56
(SACRISTAIN-)ORGANISTE lauréat ou 1^{er} prix d'orgue						
1h/sem	24,13	57,67	63,44	69,80	76,78	84,44

Méthode préconisée pour le calcul du salaire des employés

- Ex. : sacristain sans ancienneté prestant 14h/sem
 $49,34 \text{ €} \times 14\text{h par semaine} = 690,76 \text{ € par mois} \rightarrow \times 12 \text{ mois} = 8\,289,12 \text{ € par an}$
- Ex. : organiste diplômé prestant 5h/sem et ayant 11 années d'ancienneté (donc 2 quinquennales)
 $65,75 \text{ €} \times 5\text{h par semaine} = 328,75 \text{ € par mois} \rightarrow \times 12 \text{ mois} = 3\,945,00 \text{ € par an}$
- **Ouvriers** : (nettoyeur.euse, base 40h/sem, adapté au 01/05/2024)
RMMMG : salaire horaire minimum garanti aux travailleurs de minimum 18 ans = 11,9451 €

Matinées de formations thématiques

Loris Resinelli
Responsable du SAGEP

Nous vous l'annonçons dans l'édition du mois d'avril, l'équipe du SAGEP souhaite accentuer son offre de formations à l'attention des bénévoles des Fabriques d'église.

Celles-ci, complémentaires aux grandes formations de janvier-février, s'organiseront à chaque fois autour d'un seul sujet qui sera traité en profondeur et où l'interaction entre les formateurs et les fabriciens sera maximisée.

Ainsi, ce sont six thématiques qui seront abordées sur l'espace d'une année dans le cadre de « classes » qui se donneront à chaque fois le samedi matin à la Maison Diocésaine de Mesvin.

Contrairement aux grandes formations de janvier-février, l'inscription préalable sera obligatoire afin de pouvoir préparer au mieux le contenu.

 **ATTENTION, dernier rappel !**

La première d'entre elles sera organisée en ce mois de juin :

- **L'ABC du trésorier de Fabrique d'église** : samedi 15/06/24 de 9h30 à 12h30
→ date limite d'inscription : 10/06/24

La suivante sera pour le mois de septembre et aura comme thème :

- **Les fabriques d'église et les marchés publics** : samedi 21/09/24 de 9h30 à 12h30
→ date limite d'inscription : 09/09/24



Infos et inscriptions : bit.ly/4bdpPox

Offre d'emploi : organiste

La Fabrique d'église de Rèves recherche un organiste pour l'église Saint-Remi à Rèves (UP Saint Mutien-Marie, commune des Bons Villers).

- Messe les 2^e et 4^e dimanches du mois, à 9h30 (répétitions des chanteurs à 9h)
- Pour les funérailles : possible mais pas d'obligation
- L'instrument : un bel orgue romantique du 19^e siècle
- Indemnité : 3h/semaine (montant selon les **barèmes officiels**) et frais de déplacement
- Tél : +32 475 47 99 16

Juin : le mois des Assemblées Générales Ordinaires

Loris Resinelli
Responsable du SAGEP

Traditionnellement, le mois de juin est le mois où la majorité des ASBL convoquent leur Assemblée Générale Ordinaire (AGO) afin d'approuver les comptes et donner décharge aux administrateurs.

En effet, les comptes doivent être déposés au greffe du tribunal de l'entreprise de Tournai, Mons ou Charleroi, accompagnés d'un extrait de PV d'AGO prouvant qu'ils ont été approuvés, avant la date butoir du 30 juin de chaque année.

Le SAGEP tient à attirer l'attention des administrateurs d'ASBL sur les points suivants :

- Les mandats des administrateurs : il est important de vérifier la durée statutaire des mandats de vos administrateurs et de bien calculer s'ils doivent ou non être renouvelés. C'est en effet à l'AG qu'appartient la prérogative de nommer les administrateurs et donc également de les réélire en cas de fin de mandat.

- L'intégration des représentants des sections au sein de l'Assemblée Générale : dans nos ASBL qui sont organisées en sections suite à la fusion des anciennes ASBL de clocher, il est important que chacune d'entre elles soit bien représentée au sein de l'AG, voire au sein de l'OA, afin de participer pleinement aux décisions qui sont prises collégialement pour le bon fonctionnement de l'ASBL et de la pastorale qu'elle soutient. Nous vous invitons dès lors à être attentifs à cela et à profiter de l'AGO de juin pour étoffer les AG et les OA afin qu'ils soient le plus représentatifs possibles de la vie de nos unités pastorales.

Notre service se tient à votre disposition pour toute aide en vue de préparer au mieux vos Assemblées Générales de juin !

Une formation s'organise pour vous !

Chères administratrices,
Chers administrateurs,

Cette année encore, le SAGEP a décidé d'organiser une soirée de formation à l'attention des membres des Conseils d'Administration de nos ASBL des œuvres paroissiales, à l'instar de celles qui sont réalisées pour les Fabriques d'église.

En effet, la gestion des ASBL peut également parfois s'avérer complexe et il est important pour nous de maintenir le lien avec les bénévoles qui s'impliquent dans cette partie importante de la vie de nos paroisses.

C'est pourquoi nous vous invitons à assister à cette soirée qui se tiendra le **mardi 11 juin 2024 à 19h** à MONS (UCL Mons, Auditoire A2, Chaussée de Binche 151, 7000 Mons).

Au cours de cette formation, nous aborderons l'épineuse réforme de la taxe sur le patrimoine des ASBL et vous informerons des dernières nouveautés législatives qui impactent la gestion de celles-ci.

Cette formation, en plus d'être le lieu privilégié de communication entre le SAGEP et les ASBL afin de vous tenir à jour des informations essentielles, est également l'endroit idéal pour nouer des liens avec les administrateurs d'autres ASBL de votre région ainsi que les collaborateurs de l'Évêché et développer de futures collaborations fructueuses.

Au plaisir de vous y rencontrer,

Loris Resinelli
Conseiller en gestion des ASBL paroissiales
Responsable du SAGEP